








EN 2017, LE CAP DES 6 000 GREFFES D'ORGANES A ÉTÉ DÉPASSÉ

En 2017, en France, ce sont plus de 6 100 greffes d'organes qui ont été réalisées. Cette progression a été possible **grâce à la générosité des donateurs, à la mobilisation quotidienne des professionnels de santé impliqués dans la chaîne du don à la greffe et au soutien des associations.** C'est un encouragement pour tous les patients en attente d'une greffe et nous invite à poursuivre la mobilisation de tous.

2017 MARQUE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN GREFFE 3 QUI COURT JUSQU'À 2021

L'objectif fixé au terme des 5 ans, est d'atteindre 7 800 greffes d'organes dont 1 000 à partir d'un donneur vivant.

En 2017, **6 105 organes** ont pu être greffés à des patients en attente, soit **+3,5 % par rapport à 2016** :

	2013	2014	2015	2016	2017
 Greffes cardiaques	410	423	471	477	467
 Greffes cardio-pulmonaires	11	13	8	13	6
 Greffes pulmonaires	298	327	345	371	378
 Greffes hépatiques (dont à partir de donneurs vivants)	1 239 (13)	1 280 (12)	1 355 (15)	1 322 (5)	1 374 (18)
 Greffes rénales (dont à partir de donneurs vivants)	3 069 (401)	3 232 (514)	3 486 (547)	3 615 (576)	3 782 (611)
 Greffes pancréatiques	85	79	78	90	96
 Greffes intestinales	3	3	3	3	2
TOTAL (dont à partir de donneurs vivants)	5 115 (414)	5 357 (526)	5 746 (562)	5 891 (581)	6 105 (629)

EN 2017



611 greffes de rein
(avec donneurs vivants)



18 greffes de foie
(avec donneurs vivants)



234 greffes
d'organes
(Maastricht III)



1 796 donneurs
(en état de mort
encéphalique)



23 828 patients
en attente d'un
organe



CONTACT PRESSE

Isabelle Closet
isabelle.closet@prpa.fr
01 77 35 60 95
06 28 01 19 76

L'ACTIVITÉ DE GREFFE À PARTIR DE DONNEUR VIVANT A FRANCHI LE CAP DES 600 GREFFES EN 2017 :

- 611 greffes de rein grâce à des donneurs vivants, représentant 16 % du total des greffes rénales ;
- 18 greffes de foie grâce à des donneurs vivants.

Le développement de la greffe rénale à partir de donneur vivant est un objectif prioritaire du plan greffe.

Concernant la greffe hépatique à partir d'un donneur vivant, elle est majoritairement pratiquée pour des patients pédiatriques avec don de lobe de foie d'un donneur adulte. Les risques potentiels liés au prélèvement d'un lobe de foie d'un donneur adulte pour un receveur adulte ont limité le développement de cette pratique.

MAASTRICHT III

Organes	Reins	Foie	Poumons
2015	27	6	0
2016	86	22	6
2017	178	47	17

Répartition des greffes dans le cadre du protocole Maastricht III en 2017

L'activité de greffe à partir de donneurs décédés dans le cadre d'une limitation ou d'un arrêt des thérapeutiques (Maastricht III) initiée fin 2014, a permis **234 greffes d'organes au cours de l'année 2017** (114 en 2016). À ce jour, 20 hôpitaux sont autorisés à réaliser des prélèvements type Maastricht III en France, ils étaient 10 en début d'année dernière. La progression de cette activité se fait parallèlement au développement constant et croissant des autres types de prélèvements d'organes, afin de répondre à l'augmentation continue des besoins de greffe, dans le respect de la sécurité et de l'éthique.

LE PRÉLÈVEMENT SUR DES SUJETS EN ÉTAT DE MORT ENCÉPHALIQUE

Enfin, la majorité des greffes reste réalisée sur des sujets en état de mort encéphalique avec **1 796 donneurs*** en 2017 (1 770 en 2016). L'âge moyen des donneurs en état de mort encéphalique augmente très légèrement : 57,8 ans (56,1 ans en 2016).

Le **taux d'opposition** connaît une légère baisse avec un taux de 30,5% (33% en 2016).

LES PATIENTS EN ATTENTE DE GREFFE D'ORGANE EN 2017

L'Agence de la biomédecine travaille quotidiennement à améliorer l'accès à la greffe pour tous les patients en attente d'un organe, dans les meilleures conditions de sécurité, d'équité et d'éthique. La greffe ne permet plus seulement de sauver des vies, elle s'impose comme un atout thérapeutique majeur qui offre aux patients et à leur entourage une qualité de vie retrouvée. **La réussite de l'activité, et ses bénéfices pour les patients, génèrent des attentes fortes en progression constante: en 2017, au total 23828 patients ont été en attente d'un organe** (sachant toutefois qu'au 1er janvier 2017 il y avait 7487 patients de la liste qui avaient été mis en contre-indication temporaire de greffe par leur médecin).

Le site qui répond à toutes les questions du public sur le don et la greffe d'organes :
www.dondorganes.fr

Agenda : le 22 juin 2018 aura lieu la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs.

L'Agence de la biomédecine est une agence publique nationale de l'État créée par la loi de bioéthique de 2004 et placée sous la tutelle du Ministère de la Santé. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions. En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence de la biomédecine gère la liste nationale d'attente de greffe et le registre national des refus ; elle coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international ; elle garantit que les greffons prélevés sont attribués aux personnes malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes d'équité ; elle assure l'évaluation des activités médicales qu'elle encadre ; enfin, l'Agence est chargée de promouvoir et développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

* donneurs recensés et prélevés en état de mort encéphalique (hors donneurs décédés après arrêt cardiaque et hors donneur vivant)